

**ARRÊTÉ DEP-2026-255 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS DE
SPÉCIALISATION DE NIVEAU 3 EMPLOYÉ TRAITEUR, DESSERTS DE RESTAURANT ET
DES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CUISINE, COMMERCIALISATION
ET SERVICES EN HÔTEL-CAFÉ-RESTAURANT**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 13 novembre 1989 portant création et définition du certificat de spécialisation de niveau 3 employé traiteur ;
Vu l'arrêté du 21 octobre 2024 portant création et définition du certificat de spécialisation de niveau 3 desserts de restaurant ;
Vu l'arrêté du 19 octobre 2023 portant création du certificat d'aptitude professionnelle cuisine ;
Vu l'arrêté du 19 octobre 2023 portant création du certificat d'aptitude professionnelle commercialisation et services en hôtel-café-restaurant ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux certificats de spécialisation ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats de spécialisation de niveau 3 employé traiteur et desserts de restaurant et des certificats d'aptitude professionnelle cuisine et commercialisation et services en hôtel-café-restaurant pour la session 2026 dans l'académie de Paris est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jean-Marie ANCHER, professionnel

Vice-président :

Monsieur Frédéric CROISARD, enseignant

Enseignants :

Monsieur Erwan GOUBIN
Monsieur Enzo MARINO
Monsieur Ray Marius MINSONGO-MINGEMBO
Monsieur Boris PLAS
Madame Anne RANGER
Monsieur Christophe VOISIN

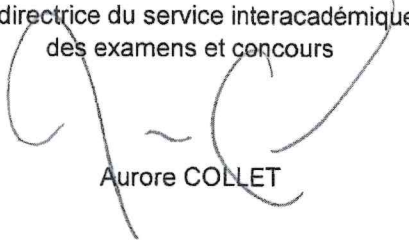
Professionnels :

Madame Sabrina BELIGNE
Monsieur Pascal DAYOU
Monsieur Enzo FRANCESCHELLI
Monsieur Bertrand GESBERT
Monsieur Maxime VERGELY
Monsieur Bastien VEZIAT

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 5 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET